

HSBC Euro Protect 80+

Ce document est destiné à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF.

PRODUIT HSBC N'ÉTANT PLUS COMMERCIALISÉ



Nourrir vos ambitions

Sommaire

page 3 et 4	Protéger une partie de son capital en cherchant à participer partiellement à la hausse des marchés
pages 5, 6 et 7	3 scénarios de marché possibles
page 8	Investir sur la Zone Euro
page 9	Comment le fonds est-il géré ?
page 9	Comment souscrire ?
page 10	Votre placement en un coup d'oeil
page 11	Définitions des risques principaux
page 12	Avantages et inconvénients
page 13	Vous vous demandez...

HSBC Euro Protect 80+

- Chercher à participer partiellement au dynamisme des marchés d'actions dans la Zone Euro.
- Etre protégé partiellement en cas de fortes baisses de marché.
- Une sortie possible à tout moment.
- Un fonds éligible au PEA et à l'assurance vie.



Période de commercialisation entre le 30/01/19 et le 17/04/19 pour un lancement le 07/05/19.

Protéger partiellement son capital* tout en bénéficiant de la hausse potentielle des marchés

Le fonds cherchera à tirer profit d'une partie de la hausse potentielle des marchés actions de la Zone Euro tout en bénéficiant d'une protection partielle en capital à hauteur de 80% pour tout porteur ayant investi sur la VL initiale. Dans ce but, l'exposition aux actions sera gérée de manière dynamique en fonction du niveau de protection, de la volatilité des marchés à court terme et des anticipations du gérant quant à l'attractivité des marchés actions. La gestion s'effectuera au travers d'une allocation entre une poche d'actifs risqués et une poche d'actifs non risqués (pour plus d'informations, se référer au prospectus du fonds). Le fonds vise à assurer à tout moment au minimum une protection à 80€ par part /unité de compte (UC) pour chaque part investie à 100€⁽¹⁾. Cette protection peut passer à 100€ par part grâce à l'effet de cliquet. Dans ce cadre, le fonds utilise un instrument financier à terme dit «gap swap», susceptible d'avoir un impact sur la performance du fonds, compte-tenu des frais qui lui sont associés.

(1) Le terme "part" peut faire référence à une part dans le cadre du compte titres/Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou à une Unité de Compte (UC) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie/capitalisation.

Protection initiale à 80€*

Le fonds offre une protection immédiate de la valeur liquidative (VL) à 80€* pour chaque part investie à 100€, pendant toute la durée résiduelle de la protection.

Marchés actions

Le fonds participe partiellement à la hausse comme à la baisse des marchés d'actions de la Zone Euro.

Disponibilité

A tout moment vous pouvez choisir de sortir du fonds avec le bénéfice de la protection, et sans frais de rachat*.

Ce rachat peut se traduire par une perte en capital pouvant aller jusqu'à 20% du capital investi sur la valeur liquidative initiale du fonds.

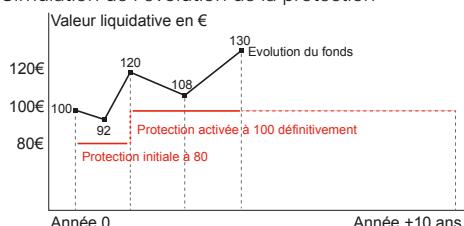
Protection évolutive à 100€*

Si la valeur liquidative du fonds (part) atteint 120€, la protection initiale à 80€ par part peut passer définitivement à 100€ par part

grâce à un effet de cliquet.

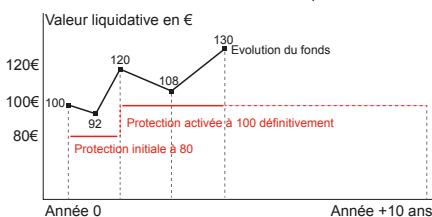
L'effet de cliquet : dès que la valeur liquidative (VL) atteint 120€, la VL est garantie à 100€ grâce au cliquet qui s'active de manière définitive. Ainsi la protection restera à 100€ pour toute la durée résiduelle de la protection.

Simulation de l'évolution de la protection



Source : HSBC Global Asset Management. A titre illustratif uniquement

Illustration d'une dissolution anticipée



Source : HSBC Global Asset Management. A titre illustratif uniquement

Pour plus d'informations, se référer au prospectus du fonds.

Dissolution Anticipée

En cas d'évolution défavorable des marchés actions, si le fonds est dans l'impossibilité de se réexposer aux marchés actions, alors la société de gestion procédera à la dissolution anticipée du fonds.

Si le cliquet n'a pas été activé pendant la vie du fonds, la valeur liquidative au moment de la dissolution sera au minimum de 80€.

Si le cliquet a été activé pendant la vie du fonds, la valeur liquidative au moment de la dissolution sera au minimum de 100€.

* Protection immédiate valable 10 ans et, au delà, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Possibilité de dissolution anticipée à l'initiative de la société de gestion selon les modalités décrites au prospectus. La protection ne porte que sur la valeur liquidative nette de frais de gestion du fonds (Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion), mais d'autres frais comme les frais d'entrée peuvent intervenir sur votre investissement (se référer à la section "Votre placement en un coup d'œil"). En cas d'investissement par le biais d'un contrat d'assurance vie, se référer aux conditions générales/notice d'informations du dit contrat.

3 scénarios de marché possibles



Pessimiste

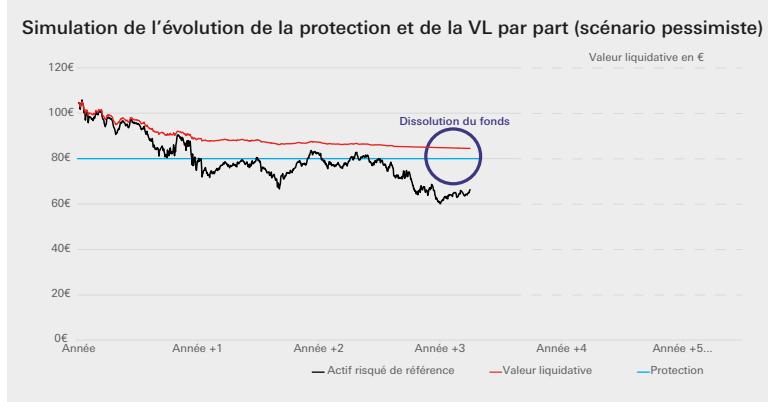
Dans ce scénario pessimiste, les marchés actions de la Zone Euro sont en forte baisse.

Au fur et à mesure de cette baisse, l'exposition du fonds est alors diminuée pour amortir ce mouvement de marché et préserver la protection de sa valeur liquidative à 80€ par part.

Dans le scénario présenté, le fonds n'a plus la capacité de se ré-exposer aux actions au cours de sa troisième année : il est désensibilisé. Le fonds est alors dissous au bout de 3 ans et deux mois à l'initiative de la société de gestion.

Au moment de cette dissolution, vous recevez alors un montant au moins égal au niveau de la protection, soit 80€* par part souscrite, la perte en capital se montant à 20€ par part.**

L'exemple ci-dessous est donné à titre purement indicatif et informatif, l'objectif étant de décrire le mécanisme du fonds. Il ne préjuge en rien de résultats futurs du fonds et ne tient pas compte des frais de gestion et droits d'entrée dès lors que vous souscrivez à un contrat d'assurance vie, ni des frais éventuels afférents à votre compte titres ou à votre PEA.



Source : HSBC Global Asset Management. Les chiffres présentés se réfèrent à des performances simulées. Les performances simulées ne préjugent pas des performances futures. Toute simulation ou projection présentée dans ce document ne saurait en aucune manière être garantie. L'indice est donné à titre d'illustration uniquement, le fonds n'a pas d'indice de référence.

* Pour tout adhérent/souscripteur d'un contrat d'assurance vie ayant investi sur ce fonds, en cas de dissolution, les sommes correspondantes sont transférées sans frais sur un fonds ayant une gestion de type prudente du contrat d'assurance vie.

** La valeur liquidative est nette de frais de gestion du fonds, mais d'autres frais peuvent intervenir sur votre investissement (se référer à la section "Votre placement en un coup d'œil")



Intermédiaire

Dans ce scénario médian, les marchés actions de la Zone Euro sont assez volatils ou sans tendance véritable durant une période de 10 ans.

Ici, en début de vie, le fonds participe aux variations de marché, tout en amortissant les baisses importantes pour préserver la protection de sa VL à 80€ par part. 3 ans après son lancement, la valeur liquidative atteint un niveau de 120€ par part, et la protection de la valeur liquidative est donc revue à la hausse, pour atteindre 100€ par part. Vous bénéficiez désormais d'une garantie de votre capital net investi⁽²⁾ dont la validité est immédiate.

Dans ce scénario, le fonds offre une performance nette simulée de 18% sur les 5 premières années (rendement annuel de 3,4%) et de 31% sur 10 ans (rendement annuel de 2,8%).

L'exemple ci-dessous est donné à titre purement indicatif et informatif, l'objectif étant de décrire le mécanisme du fonds. Il ne préjuge en rien de résultats futurs du fonds et ne tient pas compte des frais de gestion et droits d'entrée dès lors que vous souscrivez à un contrat d'assurance vie, ni des frais éventuels afférents à votre compte titres ou à votre PEA.

Simulation de l'évolution de la protection et de la VL par part (scénario intermédiaire)



Source : HSBC Global Asset Management. Les chiffres présentés se réfèrent à des performances simulées. Les performances simulées ne préjugent pas des performances futures. Toute simulation ou projection présentée dans ce document ne saurait en aucune manière être garantie. L'indice est donné à titre d'illustration uniquement, le fonds n'a pas d'indice de référence.

(2) Valable pour tout porteur ayant souscrit avant le 18/04/19 à 12 h, hors frais de gestion et commissions en cas de souscription à un contrat d'assurance vie.

Favorable

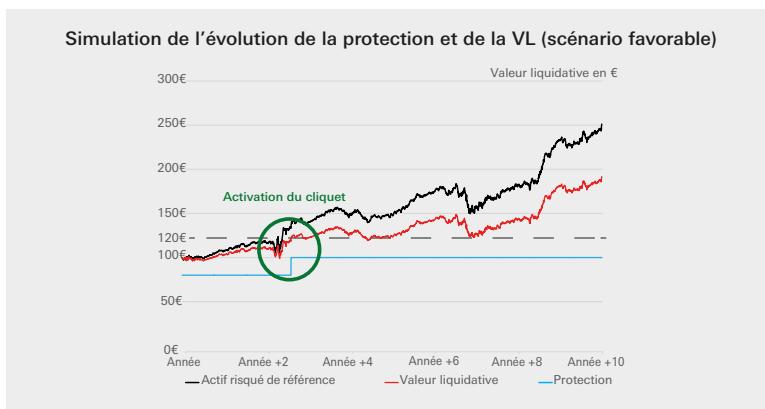
Dans ce scénario favorable, les marchés sont globalement en hausse et de façon relativement régulière durant une période de 10 ans.

Dans ce scénario, la valeur liquidative (VL) du fonds progresse rapidement pour atteindre 120€ par part au bout de deux ans et demi. Cette évolution de la VL permet l'activation du cliquet et ainsi de passer d'une protection de cette VL de 80€ à 100€ par part. Vous bénéficiez désormais d'une garantie de votre capital net investi^[2] dont la validité est immédiate. Le fonds continue de participer partiellement à la hausse du marché des actions en conservant une protection de la VL à 100€ par part.

Dans ce scénario, le fonds offre une performance nette simulée de 24% sur les 5 premières années (rendement annuel de 4,5%) et de 92% sur 10 ans (rendement annuel de 6,7%).

L'exemple ci-dessous est donné à titre purement indicatif et informatif, l'objectif étant de décrire le mécanisme du fonds. Il ne préjuge en rien de résultats futurs du fonds et ne tient pas compte des frais de gestion et droits d'entrée dès lors que vous souscrivez à un contrat d'assurance vie.

Toute simulation ou projection présentée dans ce document ne saurait en aucune manière être garantie. L'indice est donné à titre d'illustration uniquement, le fonds n'a pas d'indice de référence



Source : HSBC Global Asset Management. Les chiffres présentés se réfèrent à des performances simulées. Les performances simulées ne préjugent pas des performances futures. Toute simulation ou projection présentée dans ce document ne saurait en aucune manière être garantie. L'indice est donné à titre d'illustration uniquement, le fonds n'a pas d'indice de référence.

Investir sur la zone euro

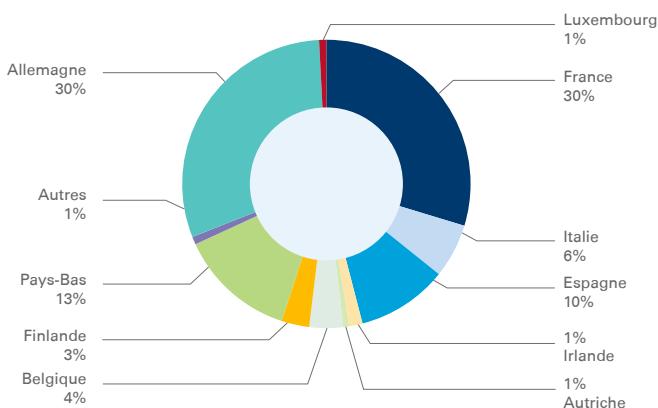
Le fonds HSBC Euro Protect 80+ est partiellement exposé sur les marchés d'actions de la Zone Euro, son moteur de performance.

Pourquoi la zone euro ?

Un marché vaste, et relativement diversifié parmi les plus mûrs et les plus établis. Les principaux pays de la Zone Euro sont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, et les Pays-Bas.

Repartition par pays de l'indice MSCI EMU (en euros) (dividendes nets réinvestis)

Cet indice correspond à un indicateur composite des marchés actions d'un certain nombre de pays de la Zone Euro établi et communiqué par Morgan Stanley Capital International. Il est libellé en euro et calculé sur la base du cours de clôture des valeurs le composant.



Perspectives en 2019

En zone Euro, même si les données macroéconomiques se sont détériorées en 2018, elles nous permettent toujours d'anticiper une croissance économique proche de son potentiel de long terme, donc une croissance certes moins dynamique mais toujours positive. De plus, les niveaux de valorisation des actions de la zone Euro sont devenus plus attractifs, et les actions devraient bénéficier des profits des entreprises également en progression. La Banque Centrale Européenne, quant-à-elle, devrait poursuivre dans les mois à venir sa politique de taux d'intérêt bas, accommodante.

Les risques à considérer plus particulièrement les prochains mois seront de nature économique (protectionnisme, déstabilisation des accords commerciaux existants...), et politique (budget italien, élections européennes, négociations liées au Brexit...).

Comment le fonds est-il géré ?

Gestion quotidienne

Le gérant pilote quotidiennement le niveau d'exposition aux actions de la Zone Euro dans un objectif de performance du fonds tout en préservant sa protection partielle.

Gestion dynamique

Ainsi, l'exposition aux marchés d'actions est variable, elle est fonction des conditions de marchés, du niveau de la protection et de la valeur liquidative (VL) du fonds.

Risque de monétarisation

En cas de fort recul des marchés d'actions ou de volatilité élevée, l'exposition à ces marchés peut être fortement réduite voire totalement disparaître.

L'expertise HSBC en fonds protégés

Notre équipe Multi Asset est composée de 10 gérants expérimentés, dont des spécialistes des produits protégés et garantis. Cette équipe possède une expertise de 20 ans dans ce domaine. Notre plus ancien fonds garanti peut se prévaloir d'une longévité de 19 ans !

L'éligibilité au PEA

Le fonds HSBC Euro Protect 80+ est éligible au PEA car son portefeuille contient au minimum 75% d'actions de sociétés dont le siège social est situé dans un Etat de l'Union Européenne.

L'objectif de gestion du fonds

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'offrir une protection d'une partie du capital net investi, (telle que décrite au paragraphe «Protection» du prospectus du fonds), de gérer dynamiquement l'exposition du fonds aux actions de la Zone Euro et de ce fait, de chercher à participer à l'évolution des marchés d'actions de la Zone Euro et du marché monétaire, dans des proportions variables qui seront fonction notamment des conditions de marché.

Et, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'exposer le portefeuille de façon plus conséquente au marché monétaire afin de lui permettre d'honorer sa protection.

Karine Desaulty

Gérante du fonds

Karine Desaulty fait partie de l'équipe de gestion Multi Asset et est notamment spécialisée en solutions de gestion protégée. Elle travaille dans l'industrie depuis 1997, date à laquelle elle a rejoint HSBC. Avant son poste actuel, Karine a travaillé comme négociatrice et gérante de portefeuille quantitatif spécialisée en produits garantis et structurés. Elle est diplômée de l'ESSEC et de l'Université Paris VII en statistiques appliquées en économie/finance.

Comment souscrire ?

Une période de commercialisation de 3 mois du 30/01/19 au 17/04/19

PEA

Compte titres

Assurance-Vie

Lancement du fonds le 07/05/19 VL à 100 € par part

Sortie possible à tout moment avec...

Au minimum une protection à hauteur de 80€ de chaque part investie dans le fonds* (soit une perte en capital par part correspondant à 20% de la valeur liquidative initiale du fonds) et en cas d'activation du cliquet, une garantie qui peut atteindre 100€.

Le terme «part» peut faire référence à une part dans le cadre du compte titres/Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou à une Unité de Compte (UC) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie/capitalisation.

* Ce rachat peut se traduire par une perte en capital par part pouvant aller jusqu'à 20% du capital investi sur la valeur liquidative initiale du fonds.

A titre illustratif uniquement.

Votre placement en un coup d'oeil

Fonds partiellement protégé

Univers d'investissement	Actions de la Zone Euro
Niveau de protection initial	80€* par part
Niveau de protection si activation du cliquet	100€* par part
Durée de placement recommandée	5 ans
Période de commercialisation	3 mois
Code ISIN part A	FR0013387925
Éligibilité	PEA, Assurance-Vie, Compte-titres
Frais de gestion financière max.	1,00%
Frais administratifs externes max. à la société de gestion	0,20%
Droits d'entrée/sortie comptes titres/PEA	3% max / Néant
Frais spécifiques à l'Assurance Vie	Droits d'entrée et/ou frais d'arbitrage figurant aux conditions générales de votre contrat
Frais spécifiques au compte titres/PEA	Frais de tenue de comptes, se reporter aux conditions tarifaires en vigueur du compte titres. Pas de droit de garde associé à la détention d'un compte titres HSBC

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le FCP est classé dans la catégorie 5. Cette classification correspond à une combinaison d'expositions au marché d'action de la Zone Euro et au marché monétaire, résultant de l'allocation du FCP. Cette allocation étant dynamique, de par la stratégie de gestion mise en oeuvre, l'indicateur de risque peut sensiblement varier.

* Protection immédiate valable 10 ans et, au delà, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Possibilité de dissolution anticipée à l'initiative de la société de gestion selon les modalités décrites au prospectus. La protection ne porte que sur la valeur liquidative nette de frais de gestion du fonds (Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion), mais d'autres frais comme les frais d'entrée peuvent intervenir sur votre investissement (se référer au tableau ci-contre). En cas d'investissement par le biais d'un contrat d'assurance vie, se référer aux conditions générales/notice d'informations du dit contrat.

Définitions des risques principaux

Ce FCP bénéficie d'une protection partielle et évolutive du capital.

En dehors de cette protection partielle du capital, le rendement de ce FCP n'est pas garanti et dépendra de la capacité du gestionnaire à sélectionner les marchés d'actions de la Zone Euro les plus porteurs selon la société de gestion et à anticiper la tendance générale de ces marchés.

En cas de fort recul des marchés, l'exposition aux marchés d'actions de la Zone Euro peut être fortement réduite. En cas de monétarisation ce dernier sera dissous.

Perte en capital

En cas de baisse continue des marchés sur lesquels le fonds est exposé le porteur de parts ayant souscrit sur la VL de référence pourrait être amené à perdre jusqu'à 20€ par part investie initialement compte non tenu des frais d'entrée.

Contrepartie

L'OPCVM est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers à terme de gré à gré et acquisitions et cessions temporaires de titres. Il s'agit du risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement, etc...).

Dans ce cas, la défaillance de la contrepartie pourrait entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque est diminué par la mise en place de garanties financières entre l'OPCVM et la contrepartie, telles que décrites dans la stratégie d'investissement du fonds.

Risque lié aux interventions sur les marchés à terme

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Cette exposition à des marchés, actifs, indices au travers d'instruments financiers à terme peut conduire à des baisses de valeur liquidative significativement plus marquées ou plus rapides que la variation observée pour les sous-jacents de ces instruments. Ce risque est toutefois réduit en raison de la présence de la Protection.

Risque lié aux opérations de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Ces opérations sont susceptibles de créer des risques pour l'OPCVM tels que le risque de contrepartie (décrit ci-dessus) et un risque de liquidité correspondant au risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteur, de vendeur ou de contrepartie.

Avantages et inconvénients



Avantages

Une participation à la performance des marchés d'actions de la Zone Euro : le fonds n'étant que partiellement exposé aux actions, il ne bénéficie qu'en partie des variations à la baisse des marchés.

Une protection immédiate et permanente* de votre investissement initial à hauteur de 80€ minimum par part investie, pour tous les porteurs.

Une protection qui peut passer définitivement à 100€ par part investie pour toute la durée résiduelle de la protection, si la valeur liquidative atteint 120€.

Le gérant pilote quotidiennement (sauf en cas de monétarisation) le niveau d'exposition aux actions de la Zone Euro afin notamment de préserver la protection du fonds.

Le fonds HSBC Euro Protect 80+ est éligible au PEA car son portefeuille contient au minimum 75% d'actions de sociétés dont le siège social est situé dans un Etat de l'Union Européenne.



Inconvénients

Un bénéfice partiel du dynamisme des marchés actions de la Zone Euro : en cas de baisse des marchés suivie d'un rebond significatif, la gestion du fonds ne lui permettra pas de participer pleinement à cette reprise des marchés.

La perte maximum de votre investissement, en cas de fortes baisses des marchés, peut atteindre 20% de votre investissement (mais cela n'ira jamais au delà, car la garantie protège votre investissement à hauteur de 80€ par part) pour les porteurs ayant souscrit pendant la période de réservation.

En cas de baisse continue des marchés financiers, une gestion prudente à titre provisoire sera effectuée. Dans cette hypothèse il sera alors dissous et votre investissement pourra subir une perte en capital pouvant s'élever en cas de dissolution, à 20€ par part (ou UC).

* La protection est valable 10 ans, sauf en cas de dissolution anticipée. La protection ne porte que sur la VL nette de frais de gestion du fonds, mais d'autres frais peuvent intervenir sur votre investissement (se référer à la section «Votre placement en un coup d'œil»).

Vous vous demandez...

• Ce placement est-il fait pour moi ?

Oui, si vous souhaitez participer partiellement au dynamisme des marchés actions de la Zone Euro tout en protégeant votre capital à hauteur de 80€ minimum par part investie, au sein d'un cadre fiscal privilégié comme le PEA ou l'assurance-vie.

• Ce placement bénéficie-t-il des hausses de marché comme un fonds 100% actions sans garantie ?

Non, en contrepartie d'un effet amortisseur à la baisse, le fonds n'est exposé que partiellement aux marchés actions et ne bénéficie donc que partiellement de ses variations, à la hausse comme à la baisse.

• Suis-je certain de récupérer au minimum 80€* par part investie ?

Oui, la garantie du fonds protégé vous assure, quoi qu'il arrive et même en cas de forte baisse des marchés, de récupérer 80€* minimum par part investie.

• Quelle perte maximum de mon capital investi dès le lancement du fonds devrai-je supporter en cas de fortes baisses des marchés ?

La perte maximum de votre investissement ne dépassera jamais 20€ par part pour tout porteur de part ayant souscrit dès le lancement du fonds, car la garantie protège votre investissement à hauteur de 80€ par part investie.

• Comment fonctionne la protection ?

L'investissement bénéficie d'une protection de la VL de 80€ par part qui peut être portée à 100€ par part et ce pour toute la durée résiduelle de la protection, si la valeur liquidative atteint 120€.

• Dois-je payer des frais de sortie ?

Non, il n'y a pas de frais liés à la sortie du fonds, néanmoins vous pourriez supporter d'éventuels frais d'arbitrage au sein de votre contrat d'assurance vie (se référer à la section «Votre placement en un coup d'œil»).

• Comment le fonds est-il exposé aux actions ?

Le fonds est géré activement et son exposition aux marchés actions est fonction des conditions de marché. Dans le cas du scénario médian, sur une période de 10 ans, l'exposition varie de 100% à 16% dans son point le plus bas.

• Que se passe-t-il en cas de forte baisse des marchés actions ?

En cas de forte baisse des marchés, le fonds ne pourra plus être exposé aux marchés actions. Le fonds sera alors dissous. Cet événement peut se produire à n'importe quel moment de la vie du fonds, mais vous serez toutefois prévenu. Vous récupérerez au minimum 80€* par part investie** ou 100€* dans le cas où le cliquet aura été activé. En cas de dissolution du fonds en tant que support d'investissement du contrat d'assurance vie : Les sommes investies sur ce support au moment de sa dissolution seront transférées sans frais sur un support monétaire du contrat d'assurance vie.

• Puis-je effectuer un rachat à tout moment ?

Oui, vous pouvez choisir de sortir du fonds avec le bénéfice de la protection, et sans frais de rachat, avec une perte en capital potentielle par part pouvant aller jusqu'à 20% de la valeur liquidative initiale du fonds.

* Nette de frais de gestion du fonds, mais d'autres frais peuvent intervenir sur votre investissement (se référer à la section "Votre placement en un coup d'œil").

** Ce rachat peut se traduire par une perte en capital par part pouvant aller jusqu'à 20% du capital investi sur la valeur liquidative initiale du fonds.

Note à l'attention du lecteur du présent document

Ce document est produit et diffusé par HSBC France et est destiné à des investisseurs non-professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation sans autorisation (même partielle) de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management (France) sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France) ou de la société de gestion. En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Les chiffres présentés se réfèrent à des performances passées simulées. Les performances passées simulées ne préjugent pas des performances futures. Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférent peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Toute souscription dans un OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur et le cas échéant du DICI en vigueur, disponibles sur simple demande auprès de HSBC (France), de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. En complément du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur, les investisseurs potentiels doivent se référer au prospectus pour une information détaillée au sujet des risques associés à chaque OPC présenté.

HSBC France

Société Anonyme au capital de 450 250 220 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

Siège social : 103, avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris.

Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance <http://www.orias.fr>) sous le n° 07 005 894.

HSBC Global Asset Management (France)

421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8 050 320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Accueil : HSBC Global Asset Management (France) - Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie - La Défense 4

Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

www.assetmanagement.hsbc.com/fr

Copyright © 2019. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.